



DECISION DU MAIRE

N° 038-2024

Mairie de FILLINGES
858 route du Chef-lieu
74250 FILLINGES
☎ 04.50.36.42.65

OBJET : Don d'un bien mobilier type véhicule automobile à l'association CLASSIC CAR à des fins caritatives.

Le Maire de la Commune de Fillinges,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération en date du 11 juin 2020 autorisant la délégation de pouvoir du Maire, des attributions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

CONSIDERANT que la commune a été bénéficiaire au titre d'un leg d'un véhicule automobile de marque Peugeot 106 de l'année 1996 et que l'association CLASSIC CAR serait intéressé d'en acquérir la propriété à des fins caritatives,

DECIDE

- ARTICLE 1 :** De faire don d'un bien mobilier type véhicule automobile de marque Peugeot 106 immatriculé 3943 WB 74 à l'association CLASSIC CAR
- ARTICLE 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et sera affichée en Mairie.
- ARTICLE 3 :** Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Fillinges, le 26 juin 2024.

Le Maire
Bruno FOREL



Acte exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture de Haute-Savoie (74), le
et de la publication le